



NEOVACS

**COMPTES SEMESTRIELS
SITUATION AU
30 JUIN 2025**

S.A. A CONSEIL D'ADMINISTRATION
RCS PARIS

14 Rue de la République
92150 SURESNES

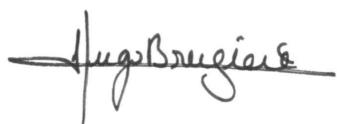
Table des matières

LES SITUATIONS SEMESTRIELLES 2025 ET 2024 SONT COMPARABLES.	9
1. EVENEMENTS MARQUANTS	9
1.1. AVANCEMENT DES ACTIVITES HISTORIQUES DE RECHERCHE	9
1.2. FINANCEMENT DE LA SOCIETE ET OPERATION SUR LE CAPITAL	10
2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :	14
2.1. PERSPECTIVE D'EVOLUTION DE LA SOCIETE	14
2.2. FINANCEMENT DE LA SOCIETE ET OPERATION SUR LE CAPITAL	15
3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	18
3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19
3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19
3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19
3.4. CREANCES D'EXPLOITATION	20
3.5. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	20
3.6. OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES	20
3.7. FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL	21
3.8. PROVISIONS	21
3.9. INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE :	21
3.10. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	21
3.11. AUTRES FONDS PROPRES	22
3.12. SUBVENTIONS REÇUES	22
3.13. CHARGES DE SOUS-TRAITANCE	22
3.14. RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL	22
3.15. CREDIT D'IMPOT RECHERCHE	22
4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES :	23
4.1. VALEURS BRUTES ET AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	23
4.2. VALEURS BRUTES ET DEPRECIACTION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23
4.2.1. PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	24
4.2.2. AUTRES TITRES IMMOBILISES	25
4.2.3. PRETS	25
4.2.4. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	25
4.2.5. DEPRECIACTION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	25
5. CREANCES D'EXPLOITATION :	26
6. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :	26
7. DISPONIBILITES :	26
8. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF :	27
8.1. DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	27
8.2. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	27
8.3. ECARTS DE CONVERSION – ACTIF	27
9. CAPITAUX PROPRES	28
9.1. VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	28
9.2. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	28
9.3. AUTRES FONDS PROPRES	29

9.4. INSTRUMENTS FINANCIERS DILUTIFS	29
9.4.1. BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (BSA).....	29
10. PROVISIONS :	33
11. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE :	33
12. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	33
12.1. OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU ECHANGEABLES EN ACTIONS NOUVELLES ET/OU EXISTANTES	33
12.1.1.CONTRAT « EHGO » 50 M€ (SOUSCRIT EN 2021)	33
12.1.2.CONTRAT ORA BSA 2023 ET CONVENTION ET CONVENTION DE FIDUCIE.....	35
13. COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF :.....	35
13.1. DETAIL DES CHARGES A PAYER :.....	35
13.2. ECARTS DE CONVERSION – PASSIF :	36
14. PASSIFS EVENTUELS LIES AUX CONTRATS COMMERCIAUX :	36
15. CHIFFRE D'AFFAIRES	37
16. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION :.....	37
17. RESULTAT FINANCIER :	37
18. RESULTAT EXCEPTIONNEL :	37
19. IMPOT SUR LES BENEFICES :	38
20. ENGAGEMENTS DONNES :	38
20.1. INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE	38
21. ENGAGEMENTS RECUS :	38
22. EFFECTIF MOYEN :	39
23. OPERATIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES DIRIGEANTS :	39
24. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :	39

DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

La société NEOVACS, société par actions, dont le siège est situé 14, rue de la République à Suresnes (92150), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 391 014 537, représentée par son président, Hugo BRUGIERE, atteste, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.



Hugo Brugière
Paris, le 20/11/2025

BILAN ACTIF

En Euros	30/06/2025		31/12/2024	
	6 mois		12 mois	
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE (Note 4)				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels, dits & val. similaire	43 602	43 378	224	441
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 215 382	918 960	296 422	370 817
Autres immobilisations corporelles	196 507	167 051	29 456	43 977
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			0	0
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations	18 350 439	3 883 308	14 467 132	13 676 414
Autres titres immobilisés	5 000 000		5 000 000	5 000 000
Prêts	3 683 272	3 683 272	0	0
Autres immobilisations financières	4 423 829	3 876 567	547 262	472 879
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	32 913 031	12 572 536	20 340 495	19 564 528
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes versés sur commandes			0	0
Créances (Note 5)				
Créances clients et comptes rattachés	946 550	576 595	369 955	305 800
Autres créances	2 200 010	2 000	2 198 010	1 647 633
Charges constatées d'avance (Note 8)	90 645		90 645	75 505
Trésorerie				
Autres titres (Note 6)	8		8	8
Disponibilités (Note 7)	38 503		38 503	435 441
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 275 715	578 595	2 697 120	2 464 386
Primes de remboursement des obligations			0	12 792
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (Note 8)	33 078		33 078	28 917
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	36 221 825	13 151 131	23 070 694	22 070 623

BILAN PASSIF

Euros	30/06/2025 6 mois	31/12/2024 12 mois
CAPITAUX PROPRES (Note 9)	Net	Net
Capital (dont versé : € 476 626)	476 626	174 514
Primes d'émission, de fusion, d'apport	78 905 757	77 570 896
Report à nouveau	(58 058 163)	(27 420 940)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(2 434 521)	(32 914 409)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	18 889 698	17 410 061
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits et émissions de titres participatifs (Note 9)		652 103
Avances conditionnées (1)		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	652 103
PROVISIONS		
Provisions pour risques (Note 10)	11 078	6 916
TOTAL PROVISIONS	11 078	6 916
DETTES (1) (Note 11)		
Autres emprunts obligataires (Note 12)	170 000	230 000
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	663	367
Emprunts et dettes financières diverses (3) (Note 12)	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 641 356	2 275 110
Dettes fiscales et sociales	1 139 988	1 290 988
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	58 720	45 792
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	4 010 726	3 842 256
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (Note 13)	159 192	159 286
TOTAL GENERAL DU PASSIF	23 070 694	22 070 623
(1) Dont à plus d'un an (a)	0	0
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 010 726	3 842 256
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	663	367
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Euros	30/06/2025 6 mois			30/06/2024 6 mois	31/12/2024 12 mois
	France	Exportation	Total	Total	Total
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises	90 734		90 734	250 263	291 307
Production vendue (services)					
Chiffre d'affaires net (Note 15)	90 734	0	90 734	250 263	291 307
Subventions (Note 16)			66 989	142 130	142 630
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			1 917	2 010	4 020
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					
Autres produits			356	75 005	75 039
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION			159 996	469 408	512 997
Charges d'exploitation (2)					
Achat de matières premières et autres approvisionnements			89 609	231 522	323 925
Autres achats et charges externes (a)			1 379 137	1 333 678	2 879 655
Impôts, taxes et versements assimilés			59 056	47 450	89 926
Salaires			809 672	1 183 545	2 054 657
Cotisations sociales			350 828	520 484	974 233
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :					
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			94 173	95 726	192 012
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				595 739	578 595
Dotations aux provisions			6 078		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			26 950	26 752	41 707
Autres charges					
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION			2 815 503	4 034 897	7 134 710
RESULTAT D'EXPLOITATION			(2 655 506)	(3 565 488)	(6 621 714)
Produits financiers					
De participation (3)				55 020	98 795
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			377 402	593 202	905 989
Autres intérêts et produits assimilés				74 795	150 411
Reprises sur dépréciations et provisions				1 462 596	1 820
Différences positives de change					
Produits des cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			377 402	2 185 612	1 157 014
Charges financières					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			17 526	7 355 809	7 628 241
Intérêts et charges assimilées (4)			655 910		20 395 843
Différences négatives de change					
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
TOTAL CHARGES FINANCIERES			673 436	7 355 809	28 024 085
RESULTAT FINANCIER (Note 17)			(296 034)	(5 170 197)	(26 867 070)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(2 951 541)	(8 735 685)	(33 488 784)

Euros	30/06/2025 6 mois	30/06/2024 6 mois	31/12/2024 12 mois
	Total	Total	Total
Résultat exceptionnel			
Produits exceptionnels			1 646 734
Charges exceptionnelles		22 706 640	2 106 398
RESULTAT EXCEPTIONNEL (Note 18)	0	(22 706 640)	(459 664)
Impôts sur les bénéfices (Note 19)	(517 020)	(451 329)	(1 034 039)
Total des produits	537 398	2 655 020	3 316 745
Total des charges	2 971 919	33 646 016	36 231 154
BENEFICE OU PERTE	(2 434 521)	(30 990 996)	(32 914 409)
(a) Y compris :			
- <i>Redevances de crédit-bail mobilier</i>			
- <i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>			
(1) <i>Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>			
(2) <i>Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>			
(3) <i>Dont produits concernant les entités liées</i>	303 018	356 790	669 578
(4) <i>Dont intérêts concernant les entités liées</i>			

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Euros	30/06/2025 6 mois	30/06/2024 6 mois	31/12/2024 12 mois
Flux de trésorerie liés activités opérationnelles			
Résultat de l'exercice	(2 434 521)	(30 990 996)	(32 914 409)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés aux activités			20 395 843
Amortissement et dépréciations	115 861	27 618 307	6 941 252
Provisions			
Plus / moins-values de cession d'actifs		1 433 866	1 433 866
Variations du fonds de roulement	115 082	(1 001 188)	(542 227)
Trésorerie nette absorbée par les opérations	(2 433 743)	(2 940 010)	(3 601 220)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	0	0	0
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(5 039)	(68 470)	(79 706)
Acquisitions d'immobilisations financières	(1 155 619)	(1 010 000)	(493 378)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0
Cession d'immobilisations financières	0	2 792 981	2 023 430
Cession / (acq) d'instruments financiers courants			
Cession / (acq) d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Trésorerie nette provenant des /(absorbée par les) activités d'investissement	(1 160 658)	1 714 511	1 450 347
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produits net de l'émission d'actions	3 204 660	776 785	2 132 027
Encaissement provenant de nouveaux emprunts et avances conditionnées	2 752 803	363 238	1 087 208
Remboursements d'emprunts et avances conditionnées	(2 760 000)	(570 000)	(1 520 000)
Trésorerie nette provenant des activités de financement	3 197 463	570 023	1 699 235
Gains / pertes de change sur la trésorerie			
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(396 938)	(655 476)	(451 638)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	435 449	887 087	887 087
Trésorerie et équivalents de trésorerie à clôture	38 511	231 611	435 449

Analyse de la trésorerie au 30 juin 2025	
Valeurs mobilières de placement	8
Instruments de trésorerie	0
Disponibilités	38 503
<i>dont Intérêts courus à recevoir</i>	0
Trésorerie totale	38 511

Annexes aux comptes semestriels

PREAMBULE

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour la situation close le 30 juin 2025. Cette situation a une durée de 6 mois couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2025. Les comptes du premier semestre 2025, qui dégagent une perte de -2 434 520.96 euros, ont été arrêtés le 20 novembre 2025 par le conseil d'administration. Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en Euros sauf mention contraire.

COMPARABILITE DES EXERCICES

Les situations semestrielles 2025 et 2024 sont comparables.

1. EVENEMENTS MARQUANTS

1.1. Avancement des activités historiques de recherche

En janvier 2025, Néovacs a annoncé avoir obtenu le soutien de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) pour le développement de son vaccin thérapeutique à ARN messager ciblant les allergies. Ce financement constitue une reconnaissance de la pertinence scientifique de la plateforme ARNm développée par la société et s'inscrit dans la stratégie renforcée de la Société en matière de pathologies allergiques.

En février 2025, dans le cadre d'une analyse de la stratégie long terme, le conseil d'administration a décidé d'engager la filialisation de l'ensemble des activités liées aux allergies au sein d'une nouvelle entité dédiée, Arnity Therapeutics, valorisant les projets scientifiques de Néovacs. Cette opération vise à renforcer la structuration industrielle et clinique du programme ARNm IL-4/IL-13, considéré comme l'actif le plus avancé et le plus prometteur du portefeuille.

En mars 2025, Néovacs a présenté les dernières données scientifiques de son candidat-vaccin à ARNm destiné au traitement de l'asthme dans deux congrès internationaux majeurs :

- Au 4ème Sommet Européen des Thérapies Basées sur l'ARNm à Francfort,
- Au 12ème International mRNA Health Conference à Boston

Ces présentations marquent une étape importante dans la consolidation des résultats précliniques et dans la visibilité internationale du projet.

Également en 2025, Néovacs a annoncé avoir reçu une évaluation indépendante valorisant son principal actif à plus de 50 M€, confortant ainsi son attractivité scientifique et économique. Sur cette base, la société a initié des démarches en vue de nouer de nouveaux partenariats stratégiques pour accompagner les futures étapes réglementaires et cliniques du programme ARNm dans les allergies.

Enfin la Société a coorganisé la première rencontre nationale dédiée aux nanoparticules lipidiques pour la délivrance d'ARN, thématique au cœur de sa nouvelle stratégie technologique. Cet événement a réuni acteurs académiques et industriels autour des enjeux scientifiques et applicatifs des formulations lipidiques innovantes, renforçant le positionnement de Néovacs comme acteur clé dans ce domaine.

Autres informations concernant les programmes de recherche

Le crédit d'impôt recherche (CIR) relatif à la situation semestrielle 2025 est estimé à 517 K€ contre 1 034 K€ au titre de l'exercice 2024.

1.2. Financement de la société et opération sur le capital

Financement OCEANE

Au cours du 1^{er} semestre 2025, la société a procédé à 6 tirages de tranches sur son contrat de financement OCEANE conclu en octobre 2021 avec la société EHGO pour un montant global de 2 700 000 € (2 592 000 € net des frais de tirage). Les conversions intervenues sur l'exercice pour un montant nominal de 2 760 000 € ont donné lieu à la création de 397 200 562 actions nouvelles. Les pénalités pour conversion d'OCEANE avec un prix de conversion inférieur au nominal de l'action sur le 1^{er} semestre 2025 s'élèvent à 655 910 €. Le reste à convertir de ce financement obligataire à fin 2024 s'élève ainsi 230 000 euros.

Libellé	31/12/2024	Souscription	Conversion	30/06/2025
OCEANEs EHGO 50 M€	230 000	2 700 000	2 760 000	170 000
TOTAL ENDETTEMENT	230 000	2 700 000	2 760 000	170 000

Au 30 juin 2025, la capacité de financement résiduelle sur ce contrat s'élève à 20 700 000 €. Il est précisé que la fin du contrat de financement est contractuellement prévue pour septembre 2025 (Cf Note 2.1 Evènement post-clôture – Financement de la société et opération sur le capital).

Depuis la mise en place de ce contrat de financement en octobre 2021, la société a procédé à 32 tirages de tranche pour un montant nominal de 29 300 000 euros (28 128 000 euros net des frais de tirage de 4%). Les conversions intervenues depuis la mise en place de ce contrat de financement ont donné lieu à la création de 24 438 974 875 actions nouvelles.

Il est précisé au lecteur que le détail de chacune des opérations de tirage et de conversion est disponible dans un tableau de suivi disponible sur le site internet de la société suivant le lien ci-après : <https://neovacs.fr/investisseurs/documentation/>

Financement ORA BSA 2023 :

Pour rappel

En juin 2023, NEOVACS a réalisé une émission d'obligations remboursables en actions (les « ORA ») assorties de bons de souscription d'actions (les « BSA ») (ensemble, les « ORA-BSA ») pour un montant nominal global de 1 768 700 euros, correspondant à 17 687 ORA-BSA d'une valeur nominale de 100 € chacune et présentant une maturité de deux ans auxquelles sont attachés 86 BSA par ORA.

Compte tenu de la décote de souscription de 8%, l'effet « cash in » pour la société s'est élevé à 1 627 204 € destinés à poursuivre le plan d'investissement de NEOVACS, notamment dans la société PHARNEXT.

Les BSA ont été détachés des ORA dès l'émission. Chaque BSA donne le droit de souscrire à une action NEOVACS pendant une période de quatre ans à compter de la date de leur émission à un prix d'exercice fixé à 1,16 €. La parité d'exercice des BSA sera ajustée tous les six mois à compter du 31 décembre 2023 (date du premier ajustement) pour tenir compte de l'évolution du cours des actions NEOVACS.

Dans le prolongement de l'émission d'ORA-BSA, une fiducie-gestion a été mise en place afin de convertir en actions NEOVACS tout ou partie des ORA émises et transférées à la Fiducie, de manière structurée et organisée dans le temps, puis de céder les actions NEOVACS en résultant sur le marché (le processus d'« équitization »).

Cette fiducie pourra également procéder à la souscription dans le temps, de plusieurs émissions successives d'obligations sèches NEOVACS (les « OS ») pour un montant total maximum de 4 M€ grâce au produit de la cession sur le marché des actions issues de l'équitization des ORA, et des OS le cas échéant.

Le processus d'« equitization » se décompose schématiquement comme suit⁶ :

– Étape 1 – Constitution d'une fiducie

La Société signe une convention une fiducie mettant en place une fiducie-gestion (la « Fiducie ») chargée de convertir en actions NEOVACS les ORAS émises et transférées à la Fiducie.

– Étape 2 – Adhésion des obligataires

Une fois la fiducie constituée, les titulaires d'ORA se voient offrir la possibilité (et non l'obligation), à l'issue de l'émission des ORA, d'adhérer à la Fiducie et de lui transférer tout ou partie de leurs ORA afin de devenir constituants et bénéficiaires de la Fiducie.

Au cas particulier de la présente fiducie, la période d'adhésion s'est ouverte le 29 juin 2023 pour se fermer le 20 juillet 2023 (inclus). A l'issue de la période d'adhésion, l'intégralité des porteurs d'ORA a décidé de transférer la totalité des 17 687 ORA émises, d'une valeur nominale de 100 € chacune, à la Fiducie.

– Étape 3 – Émission de BSAE

Conformément à la convention de fiducie, la Société émet au profit du Fiduciaire, dans le cadre d'une émission réservée, des bons de souscription d'actions (dits « BSA Equitization » ou « BSAE ») au seul profit du Fiduciaire. Ces BSAE bénéficient d'un prix d'exercice variable, calculé sur la base des derniers cours de bourse des actions de la Société, et sont exercés par le Fiduciaire (pour le compte de la Fiducie) selon des règles fixées dans la convention de fiducie. Le prix d'exercice de ces BSAE est payé par le Fiduciaire (pour le compte de la Fiducie) par compensation avec la créance détenue par le Fiduciaire sur la Société (du fait de la détention des ORA).

Au cas particulier de la présente fiducie, 3 115 374 000 BSAE ont été émis par la Société au profit du Fiduciaire sur le fondement de la 15e résolution de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2022 et sur celui de la 14e résolution de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2023.

– Étape 4 – Exercice des BSAE

A compter de la date d'émission des BSAE, le Fiduciaire (agissant pour le compte de la Fiducie) est chargé d'exercer les BSAE par compensation de créances avec les ORA et, le cas échéant, des OS souscrites, puis de céder au fur et à mesure sur le marché, selon des modalités définies dans la convention de fiducie, les actions nouvelles NEOVACS résultant de l'exercice des BSAE. L'exercice de ces BSAE ne donne lieu à aucune levée de fonds pour la Société dans la mesure où les BSAE sont exercés uniquement par compensation de créances certaines, liquides et exigibles que le Fiduciaire détient à l'égard de la Société au titre des ORA et/ou des OS.

Au cas particulier de la présente fiducie, les BSAE sont exercés à un prix représentant 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société, observés sur les jours de Bourse au cours desquels la Fiducie n'a pas vendu d'actions de la Société parmi les quinze (15) derniers jours de Bourse précédant la date d'exercice des BSAE applicable.

– Étape 5 – Répartition du produit de cession des actions obtenues sur exercice des BSAE

À la suite de l'exercice des BSAE, le Fiduciaire (agissant pour le compte de la Fiducie) reçoit des actions nouvelles de la Société qu'il cède (par l'intermédiaire d'un broker) sur le marché selon des modalités convenues dans la convention de fiducie. Les produits (nets) de cession sont ensuite distribués aux bénéficiaires selon les modalités prévues à la convention de fiducie.

⁶ Étant précisé que la présentation qui suit n'est faite que dans un souci didactique ; elle n'a pas vocation à décrire de manière exhaustive l'ensemble des étapes et modalités du processus d'équitization (notamment, certaines étapes présentées peuvent intervenir de manière parallèle, et non de manière successive).

Au cas particulier de la présente fiducie, à la fin de chaque trimestre calendaire, le Fiduciaire procède à la distribution des sommes en espèces disponibles sur le compte bancaire fiduciaire issues du produit net de cession sur le marché des actions NEOVACS émises sur exercice des BSAE et/ou du remboursement des ORA et/ou des OS, après déduction : (i) d'une provision de 1 000 €, si le solde de la créance relative aux ORA et/ou des OS détenues par la Fiducie est supérieur à 250 000 € à la date de distribution considérée, (ii) du montant correspondant à la différence, si celle-ci est positive, entre 250 000 € et le montant nominal global du solde des ORA et/ou des OS, dans le cas contraire.

- Étape 6 – Souscription des OS

Au cas particulier de la présente fiducie, jusqu'au 29 décembre 2025, une fois que la totalité des ORA transférées à la Fiducie auront été équitizées et/ou remboursées, le Fiduciaire souscrira à des OS (au moyen de l'exercice de bons de souscription d'obligations, dits « BSO ») par tranches d'un montant nominal de 250 000 € chacune (soit un prix de souscription de 230 000 €) : (i) dès que la Fiducie disposera de 240 000 € de trésorerie sur le compte bancaire fiduciaire provenant du produit net de cession des actions NEOVACS et/ou du remboursement des ORA transférées à la Fiducie et/ou des OS, dans la limite d'un montant nominal global de 3 M€ d'OS ; (ii) une fois que la Fiducie aura souscrit un montant nominal global de 3 M€ d'OS et uniquement sur accord préalable de NEOVACS, dès que la Fiducie disposera de 240 000 € de trésorerie sur le compte bancaire fiduciaire résultant du produit net de cession des actions NEOVACS et/ou, le cas échéant, du remboursement des ORA transférées à la Fiducie et/ou des OS, dans la limite d'un montant nominal global additionnel de 1 M€ d'OS.

Aux termes d'un avenant signé par les Parties à la convention de fiducie en mars 2025, il a essentiellement été décidé de modifier les modalités et le calendrier de souscription aux OS dans le but d'optimiser :

- le financement de la Société en permettant une émission accélérée de ces OS,
- ainsi que certaines modalités de remboursement anticipé des OS.

Il en ressort principalement :

- Une prolongation de la fiducie jusqu'au 31/03/2027 ;
- Un remplacement des ORA en circulation par des OS le 31/03/2025 via la cession à Neovacs desdites ORA et la souscription d'OS par la fiducie par compensation de créance avec le prix de cession des ORA ;
- Une modification des distributions trimestrielles à compter du 31/03/2025 afin que la fiducie puisse financer Néovacs via la souscription d'OS à compter de cette date ;
- Une modification des Termes & Conditions des OS et des bons de souscription d'OS afin, notamment, de prolonger la période de financement de Néovacs par la fiducie ;
- Une obligation pour le fiduciaire de demander le remboursement anticipé des OS en cas de survenance d'un cas d'exigibilité anticipé.

Au cours de la période :

- La société a procédé à une émission d'OS de 577 K€
- Le processus d'équitzation des ORA et des OS a donné lieu à 38 opérations d'exercice de BSAE et à l'émission de 79 250 617 actions nouvelles pour un montant d'OR et d'OS équitisé de 709 K€ venant ainsi renforcer d'autant les fonds propres de la société.

En €					
Libellé	01/01/2025	Souscription numéraire	Souscription compensation	Equitzation	30/06/2025
ORA BSA 2023	652 103		(519 100)	(133 003)	-
Obligations simples		57 400	519 100	(576 500)	-
Total programme ORA BSA 2023	652 103	57 400		(709 503)	

Depuis la mise en place de ce financement ORA BSA + Fiducie, le processus d'équitzation des ORA et des OS a donné lieu à 113 opérations d'exercice de BSAE et à l'émission de 1 156 309 882 actions nouvelles pour un montant d'ORA équitizé de 1 826 091 € ayant renforcer d'autant les fonds propres de la société.

Compte tenu de l'évolution du cours de bourse de l'action NEOVACS, il peut arriver que le prix d'exercice des BSAE exercés par le Fiduciaire (agissant pour le compte de la Fiducie) soit inférieur à la valeur nominale des actions. Conformément à la convention de fiducie, lorsque cette situation se produit, la libération des actions nouvelles résultant de l'exercice des BSAE est effectuée (a) par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles à hauteur du prix d'exercice des BSAE, et (b) par incorporation de réserves, bénéfices ou primes de la Société à hauteur de la différence entre la valeur nominale de l'action de la Société et le prix d'exercice des BSAE (en conformité avec l'article L.228-7 du Code de Commerce).

Parmi les 38 opérations d'exercice de BSAE de la période, 15 ont été effectuées avec un prix d'exercice des BSAE inférieur à la valeur nominale de l'action de la Société et ont donné lieu à la création de 1 322 867 actions nouvelles libérées à hauteur de 103 798 € par le mécanisme de compensation de créance des ORA et à hauteur de 192 261 € par incorporation de la prime d'émission pour une augmentation du capital social d'un montant global de 296 059 €

Libellé	Nb de notices d'exercice de BSA E	Actions créées	Augmentation du capital social	Compensation des ORA	Incorporation prime d'émission	Variation prime d'émission	ORA équitizées / Renforcement des CP
Prix d'exercice des BSA E > nominal de l'action	23	77 927 750	405 637	405 637		200 063	605 700
Prix d'exercice des BSA E < nominal de l'action	15	1 322 867	296 059	103 798	192 261	(192 261)	103 798
Total des exercices de BSA E	38	79 250 617	701 696	509 435	192 261	7 802	709 503

Il est précisé au lecteur que le détail de chacune des opérations d'exercice de BSA E est disponible dans un tableau de suivi disponible sur le site internet de la société suivant le lien ci-après : <https://neovacs.fr/investisseurs/documentation/>

Tableau de variation des capitaux propres

L'ensemble des opérations impactant le capital social et les capitaux propres sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Nb d'actions	Capital social	Primes d'émission	Report à Nouveau	Résultat	TOTAL CP
01/01/2025	174 514	174 514	77 570 896	(27 420 940)	(32 914 409)	17 410 061
Affectation du résultat 2023				(32 914 409)	32 914 409	-
Augmentation de capital sur conversion d'OCEANES	397 200 562	1 877 601	1 338 309			3 215 910
Augmentation de capital sur exercice de BSA E > nominal	77 927 750	405 637	200 063			605 700
Augmentation de capital sur exercice de BSA E < nominal	1 322 867	296 059	(192 261)			103 798
Augmentation de capital sur attribution actions gratuites	-	-	-			-
Réduction du capital janvier 2025		(134 795)		134 795		-
Réduction du capital février 2025		(931 284)		931 284		-
Réduction du capital avril 2025		(193 283)		193 283		-
Réduction du capital mai 2025		(1 017 823)		1 017 823		-
Frais d'émission imputés s/ prime d'émission			(11 250)			(11 250)
Résultat de la période				(2 434 521)		(2 434 521)
30/06/2025	476 625 693	476 626	78 905 757	(58 058 163)	(2 434 521)	18 889 698

Les capitaux propres de la société à fin juin 2025 s'élèvent à 18 890 K€ soit une hausse de 1 480 K€ par rapport à l'ouverture de l'exercice. Cette baisse est essentiellement à mettre en relation avec :

- Le résultat de la période à hauteur de (2 435) K€ ;
- Les augmentations de capital sur conversion d'OCEANES pour un montant de 3 216 K€ ;
- Les augmentations de capital sur exercice de BSA E dans le cadre de la fiducie Néovacs pour 709 K€.

Par ailleurs, au cours du premier semestre 2025, la société a procédé à plusieurs opérations de réduction de capital par réduction du nominal selon les modalités suivantes :

- 15 janvier 2025, réduction du nominal de 1 € à 0,5 € soit un impact de -134 975 € sur le capital social ;
- 27 février 2025, réduction du nominal de 0,5 € à 0,05 € soit un impact de -931 284 € sur le capital social ;
- 2 avril 2025, réduction du nominal de 0,05 € à 0,01 € soit un impact de -193 283 € sur le capital social ;
- 6 mai 2025, réduction du nominal de 0,01 € à 0,001 € soit un impact de -1 017 823 € sur le capital social.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

2.1. Perspective d'évolution de la société

Pour rappel, dans la perspective de valoriser au mieux les actifs de la Société et de sécuriser la poursuite de son développement, la Société et son conseil d'administration ont décidé d'initier la filialisation de ses activités dans le domaine des Allergies, son programme le plus prometteur à ce jour, tant sur le plan de la recherche & développement que sur le plan pharmaceutique, au sein d'une filiale dédiée non cotée (NewCo) détenue initialement à 100% par NEOVACS et baptisée ARNITY. L'objectif de cette opération serait de faciliter l'entrée d'investisseurs extérieurs qui ne souhaiteraient pas investir au capital d'une société cotée et ainsi permettre de disposer des fonds suffisants pour terminer les travaux en cours liés à la preuve de concept (proof of concept) et initier un essai clinique.

Dans la continuité des annonces du début d'année et de la volonté de la Société de sécuriser les fonds suffisants pour, d'une part, terminer les travaux en cours liés à la preuve de concept (proof of concept) de ses programmes axés sur des stratégies ARNm dans les domaines de l'asthme et des allergies et, d'autre part, initier un essai clinique une fois ces travaux terminés, la Société a ouvert des discussions avec un total de trois potentiels partenaires financiers.

Après la réception d'une offre concrète de la part de l'un d'entre eux, la Société est entrée dans une phase active de négociations afin d'optimiser les termes du contrat proposé. A l'issue de ce cycle fructueux de négociation, NEOVACS a reçu un projet d'investissement de la part d'un investisseur privé suisse. Ce dernier s'est positionné sur la base d'un projet d'émission obligataire de 44 M€ qu'il souscrirait en intégralité à la signature du contrat. Cette émission serait réalisée par ARNITY THERAPEUTICS, société en cours de constitution destinée à porter les développements cliniques du Groupe, et n'aura donc aucun impact dilutif sur le capital de NEOVACS.

Cet investissement permettrait de couvrir l'intégralité des besoins financiers jusqu'en 2029 et, au-delà des programmes initiés, de poursuivre le développement de l'approche révolutionnaire, combinant ARNm et nanoparticules lipidiques pour induire la production d'anticorps polyclonaux neutralisants à long terme contre un antigène ciblé pour le traitement des maladies inflammatoires chroniques, et viser une importante création de valeur. En effet, comme annoncé le 6 mars dernier, une étude menée par le cabinet indépendant In Extenso Innovation Croissance a conclu que la valorisation du portefeuille pourrait atteindre une fourchette comprise entre 246 et 402 M€ à l'issue d'une étude clinique de phase I/Ila concluante pour la seule application visée dans le domaine de l'asthme.

Au-delà des analyses préalables à la signature d'un accord final, ARNITY THERAPEUTICS devra démontrer sa capacité financière à sécuriser 4 M€ à la date de signature du contrat d'émission. Les différentes options à la disposition de celle-ci pour répondre à cette demande sont actuellement en cours d'études.

Dans l'hypothèse où cette opération n'irait pas à son terme d'ici au début de l'année 2026, Néovacs a d'ores et déjà préparé un plan de restructuration significative, incluant la mise en sommeil des programmes scientifiques, afin de ramener le besoin de financement annuel de 9,5 M€ à environ 5 M€. Ce besoin pourrait alors être couvert par le contrat de financement sur lequel la capacité théorique de tirage résiduelle est de 9,3 M€.

2.2. Financement de la société et opération sur le capital

Fin de contrat de financement OCEANE du 21 octobre 2021 :

Le contrat de financement en OCEANES du 21 octobre 2021 est arrivé à son terme le 5 septembre 2025.

Entre le 1^{er} juillet 2025 et la date d'échéance du contrat, la Société a procédé à 1 tirage pour un montant global de 250 K€ (240 K€ net des frais de tirage de 4%). Les conversions intervenues sur ce contrat de financement entre le 1^{er} juillet 2025 et la date de publication de ce rapport pour un montant nominal de 420 K€ ont donné lieu à la création de 1 594 783 actions nouvelles.

Par ailleurs la société précise que des conversions d'OCEANE avec un prix de conversion inférieure au nominal de l'action sont intervenues au cours de la période préalablement à la publication de ce rapport et ont donné lieu à des pénalités de conversion pour un montant total estimé à 14 K€.

Il est précisé au lecteur que le détail de chacune des opérations de tirage et de conversion est disponible dans un tableau de suivi disponible sur le site internet de la société suivant le lien ci-après : <https://neovacs.fr/investisseurs/documentation/>

Mise en place d'un nouveau contrat de financement OCEANE

Depuis le début de son exercice 2025, la Société anticipant la fin du programme d'OCEANE-BSA (septembre 2025) avait ouvert des discussions avec plusieurs potentiels partenaires financiers en vue de sécuriser ses ressources financières. Après la réception d'offres de la part de deux d'entre eux, la Société est entrée dans une phase active de négociations avec chacun d'eux afin d'optimiser les termes des contrats proposés.

A l'issue de ce cycle fructueux de négociation, le Conseil d'administration de la Société a donné son accord pour signer un nouveau contrat de financement d'un montant nominal maximal de 10 M€ sur une période de 24 mois.

Le contrat d'émission conclu le 23 septembre 2025 entre la Société et la société HANOVER SQUARE INVESTMENTS 1, membre du groupe Alpha Blue Ocean Investment Group, porte sur la mise en place d'une ligne de financement obligataire flexible par émission d'un nombre maximal de 40 tranches d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes d'une valeur nominale de 250 000 € chacune (les « OCEANE »), assorties de bons de souscription d'actions (les « BSA ») (les OCEANE et les BSA ensemble, les « OCEANE-BSA »). Le montant nominal total des OCEANE pouvant ainsi être émises sera égal à 10 M€.

Les principales caractéristiques des OCEANE sont :

- Les tranches d'OCEANE avec BSA attachés seront émises en 40 tranches d'une valeur nominale unitaire de 250 000 € chacune. Il est précisé que la Société aura la possibilité, dans l'hypothèse où la valeur quotidienne moyenne des actions Néovacs échangées au cours des 40 jours de Bourse précédent le tirage d'une tranche d'OCEANE (cette valeur étant réduite de 10% des Valeurs Aberrantes) serait supérieure à 125 000 €, de procéder au tirage de deux tranches simultanément. HANOVER SQUARE INVESTMENTS 1 aura quant à lui la possibilité de réduire de moitié la valeur nominale des tranches (à 125 000 € au lieu de 250 000 €) dans l'hypothèse où la valeur quotidienne moyenne des actions Néovacs échangées au cours des 20 jours de Bourse précédent le tirage d'une tranche d'OCEANE (cette valeur étant réduite de 10% des Valeurs Aberrantes) serait inférieure à 35 000 €.
- La valeur nominale unitaire des OCEANE est égale à 250 000 €. Chaque OCEANE sera souscrite à un prix de souscription égal à 98% de leur valeur nominale unitaire.
- Les OCEANE seront librement cessibles ou transférables par l'Investisseur à tout autre fonds ou société contrôlant ou contrôlée par l'Investisseur ainsi qu'à ZGCP Structured Pipe Opportunities Fund, mais ne pourront être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable de la Société.
- Les OCEANE ne seront ni cotées ni admises aux négociations sur Euronext Growth Paris ni sur aucun autre marché financier.
- Chaque OCEANE arrivera à échéance douze (12) mois après son émission (l'**« Échéance »**). En cas de non-conversion d'une OCEANE avant l'Échéance, l'OCEANE sera automatiquement convertie en actions de la Société à cette date (sous

réserve de l'absence de cas de défaut et que, du fait de cette conversion, l'Investisseur ne détienne pas plus de 49,9% du capital et/ou des droits de vote de la Société)

- Les OCEANE ne portent pas d'intérêt. Toutefois, en cas de survenance d'un cas de défaut, les OCEANE en circulation seront remboursées à l'Investisseur à 120% de leur valeur nominale.

Le nombre d'actions nouvelles ou existantes à remettre par la Société au profit de chaque porteur d'OCEANE lors de la conversion d'une ou plusieurs OCEANE correspond au montant nominal total des OCEANE dont la conversion est demandée divisé par le Prix de Conversion applicable (tel que défini ci-dessous). Les OCEANE seront converties selon la parité de conversion déterminée par la formule suivante : $N = Vn / P$, où :

« N » est le nombre d'actions résultant de la conversion d'une OCEANE attribuables au porteur d'OCEANE,

« Vn » est la valeur nominale d'une OCEANE, soit 250 000 €,

« P » est le Prix de Conversion d'une OCEANE, soit 93% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action (tel que publié par Bloomberg) pendant une période de quinze (15) jours de Bourse précédent immédiatement la date de la notification de conversion d'une OCEANE par l'Investisseur (arrondi au millième d'euro inférieur), étant précisé que P ne pourra être inférieur (i) au prix minimum d'émission par action fixé par la 16ème résolution de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 17 juin 2025 (c'est-à-dire la moyenne pondérée par les volumes de l'action Néovacs des quinze dernières séances de bourse précédant sa fixation diminuée d'une décote maximale de 30%), et (ii) à la valeur nominale d'une action de la Société. Dans l'hypothèse où P serait inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société, la Société s'est engagée à indemniser contractuellement l'Investisseur au titre du préjudice résultant de la conversion des OCEANE de ladite tranche à la valeur nominale de l'action Néovacs alors que leur prix de conversion théorique calculé sur la base du cours de Bourse s'avérerait inférieur à la valeur nominale de l'action (l' « Indemnité »). Le paiement de l'Indemnité sera effectué, à la discrétion de la Société, en espèces ou bien en actions nouvelles, respectivement dans les dix (10) jours calendaires ou le jour de Bourse suivant la conversion des OCEANE concernées.

Principales caractéristiques des BSA :

- Le nombre de BSA total émis dans le cadre du financement sera calculé afin qu'en cas d'exercice de la totalité des BSA, le nombre total d'actions nouvelles à émettre par la Société au profit du porteur desdits BSA soit équivalent à 30% du montant nominal total des OCEANE à émettre divisé par le Prix d'Exercice des BSA émis.
- Dans le détail, le nombre de BSA à émettre lors du tirage de chaque tranche sera calculé afin de permettre à l'Investisseur d'acquérir, en cas d'exercice de la totalité des BSA, un nombre total d'actions nouvelles équivalent à 30% du montant nominal total des OCEANE auxquelles les BSA seront attachés divisé par le Prix d'Exercice des BSA (tel que défini ci-dessous) émis, dans le cas où tous les BSA seraient exercés.
- Les BSA sont immédiatement détachés des OCEANE. Les BSA pourront être librement transférés ou cédés par l'Investisseur à tout autre fonds ou société contrôlant ou contrôlée par l'Investisseur mais ne pourront être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable de la Société.
- Les BSA ne seront ni cotés ni admis aux négociations sur Euronext Growth Paris ni sur aucun autre marché financier.
- Ils peuvent être exercés pendant une période de 5 années à compter de leur émission (la « Période d'Exercice »).
- Chaque BSA donnera droit à son détenteur, pendant la Période d'Exercice, de souscrire une action ordinaire nouvelle de la Société (sous réserve d'ajustements éventuels).
- Le prix d'exercice des BSA est égal à 110% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société sur les quinze (15) jours de Bourse précédent la date d'émission de la tranche d'OCEANE à laquelle lesdits BSA étaient rattachés (arrondi au millième d'euro inférieur).

Frais d'engagement

En rémunération de l'engagement de l'Investisseur de souscrire les tranches d'OCEANE avec BSA attachés émises dans le cadre du financement, la Société devra payer à l'Investisseur des frais d'engagement d'un montant égal à 5% du montant nominal maximum du financement, par émission et attribution gratuite de 2 OCEANE, selon les modalités suivantes :

- 2,5% de l'engagement total, payable en obligations convertibles, lors du décaissement de la première tranche ; et
- 2,5% de l'engagement total, payable en obligations convertibles, après l'émission par la société de 5 M€ d'obligations convertibles.

A la date de publication de ce rapport la Société a procédé à 3 tirages pour un montant global de 750 K€ (735 K€ net des frais de tirage de 2%) auxquels s'ajoute une tranche de commitment fees de 250 K€. Les conversions intervenues sur ce contrat de financement à la date de publication de ce rapport pour un montant nominal de 600 K€ ont donné lieu à la création de 8 138 167 actions nouvelles.

Il est précisé au lecteur que le détail de chacune des opérations de tirage et de conversion est disponible dans un tableau de suivi disponible sur le site internet de la société suivant le lien ci-après : <https://neovacs.fr/investisseurs/documentation/>

Financement ORA BSA 2023 :

Depuis le 1er juillet 2025 et à la date de publication de ce rapport :

- La société a procédé à une émission d'OS de 495 K€
- Le processus d'équitzation des OS a donné lieu à 23 opérations d'exercice de BSAE et à l'émission de 5 795 425 actions nouvelles pour un montant d'OS équitzé de 350 K€ venant ainsi renforcer d'autant les fonds propres de la société.

Il est précisé au lecteur que le détail de chacune des opérations d'exercice de BSA E est disponible dans un tableau de suivi disponible sur le site internet de la société suivant le lien ci-après : <https://neovacs.fr/investisseurs/documentation/>

Opération sur le capital social et le nombre d'actions en circulation

Entre le 1^{er} juillet 2025 et à la date de publication de ce rapport, la société a procédé aux opérations suivantes sur son capital social :

Augmentation de capital par exercice de valeurs mobilière donnant accès au capital social :

- Augmentation de capital sur conversion d'OCEANES pour 970 K€
- Augmentation de capital sur exercices de BSA E pour 330 K€

Par ailleurs, au cours de la période, la société a procédé à plusieurs opérations de réductions de capital par réduction du nominal selon les modalités suivantes :

- Le 28 juillet 2025, réduction de la valeur du nominal qui est ramené de 1.00 euro à 0,50 euro. Le capital social de la Société, divisé en 511 609 actions, est, quant à lui, ramené de 511 609 euros à 255 804,50 euros ;
- Le 19 septembre 2025, réduction de la valeur du nominal qui est ramené de 0,50 euro à 0,05 euro. Le capital social de la Société, divisé en 998 255 actions, est, quant à lui, ramené de 499 127,50 euros à 49 912,75 euros.
- Le 20 novembre 2025, réduction de la valeur du nominal qui est ramené de 0,05 euro à 0,005 euro. Le capital social de la Société, divisé en 998 255 actions, est, quant à lui, ramené de 756 076,50 euros à 75 607,65 euros.

Enfin, toujours sur la période, la société a procédé à un regroupement de titres en juillet 2025 avec une parité de regroupement de 1 000 actions anciennes (FR001400TG47) pour 1 action nouvelle (FR0014010856) ramenant ainsi le nombre d'actions en circulation post regroupement à 476 625.

3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société NEOVACS ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement n° 2023-08 du 22 novembre 2023 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes semestriels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'hypothèse de la **Continuité de l'exploitation** a été retenue par le conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- La société dispose d'une capacité de financement permettant de couvrir ses besoins en trésorerie sur les douze prochains mois ;
- La situation déficitaire historique de la société s'explique par le fait qu'elle est encore dans sa phase de développement pendant laquelle des dépenses de recherche non capitalisables sont encourues alors qu'aucun revenu récurrent ne peut être dégagé ;

Concernant la capacité de financement sur les douze prochains mois, la société estime son besoin à environ 9,5 M€ et dispose notamment pour couvrir ce besoin d'une capacité résiduelle de financement de 9,3 M€ sur son contrat de financement avec le partenaire HSI. Ce contrat de financement pouvant être impacté par d'éventuels ralentissement déjà constatés au cours des exercices précédents sur les marchés financiers (affectant la liquidité de l'action de la Société et donc sa capacité à se financer), et bien que la société dispose de moyens de financement alternatifs tels que le CIR (1 M€ de créances de l'exercice 2024), ou encore des opérations en cours de refinancements de son actif immobilier estimé à 10 M€ auprès de partenaires bancaires, la Société et son Conseil d'Administration ont initié en 2025 la recherche de nouveaux partenaires afin de mutualiser le risque concernant la continuité des programmes de recherche. Ainsi, la Société intègre dans son plan de financement, un financement externe estimé à 44 M€ auprès d'un investisseur institutionnel, venant en complément du contrat de financement HSI assurer la continuité des programmes scientifiques et de la structure.

En cas de non-réalisation de l'opération de financement auprès de cet investisseur d'ici à fin 2025, la Société entrerait alors dans une phase de restructuration significative avec (i) la mise en sommeil des programmes scientifiques les plus couteux dans l'attente des financements nécessaires, (ii) un recentrage de la Société sur une activité de gestion de ses actifs financiers. Dans le cadre de cette hypothèse, le besoin de financement est estimé à environ 5 M€ essentiellement couvert par le contrat de financement en OCEANE EHGO, étant précisé que les financements alternatifs (CIR et refinancement de l'actif immobilier) restent mobilisables de manière identique.

Enfin, en dernier recours la société dispose également du soutien financier de son actionnariat de référence HBR Investment Group pour couvrir son besoin de financement si aucun des leviers exposés précédemment n'aboutissait.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- Un choix est offert par la législation,
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Les estimations significatives réalisées par NEOVACS pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- L'évaluation des indices de perte de valeur concernant les immobilisations financières et les VMP, qui repose notamment sur la maturité des investissements réalisés, l'horizon de désengagement de la société, les éléments de valorisation des actifs disponibles à la clôture et les perspectives scientifiques à moyen et court terme (notamment concernant les prises de participation) ;
- L'évaluation des provisions pour risques et charges : L'évaluation des provisions pour risques et charges repose sur des hypothèses dont la modification pourrait conduire à une révision significative des provisions comptabilisées.
- L'évaluation des engagements de retraite et autres engagements envers le personnel hors bilan : L'évaluation des engagements de retraite repose sur des calculs actuariels. Toute modification dans les hypothèses retenues par NEOVACS pourrait avoir un impact significatif sur l'évaluation des engagements.

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation prévue par la société. Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de brevets principalement amortis sur une durée de 20 ans.

Les dépenses liées aux activités de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de la valeur résiduelle.

Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Immobilisations	Durée	Mode
Matériel et outillage	5 ans	Linéaire
Agencements et installations divers	3 à 8 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier	5 ans	Linéaire

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent entre :

- Des titres de participations ainsi que des éventuelles créances sur ces participations ;
- Des actifs financiers apportés en fiducie dans le cadre d'investissement ou le management de NEOVACS est également impliqué dans la cible de l'opération ;
- Des prêts et souscriptions à des emprunts obligataires ainsi que le cas échéant les intérêts associés ;
- Des actions propres de la société ;
- Des dépôts de garantie et cautions versés enregistrés à leur valeur nominale.

Les actifs financiers sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. A la clôture de chaque exercice, la valeur d'usage de chaque ligne est appréciée sur la base des informations financières disponibles, des perspectives et sur l'éventuelle présence d'indice de perte de valeur. Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition.

Les actions propres détenues par NEOVACS sont inscrites en immobilisations financières pour leur prix d'acquisition. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen officiel de bourse du dernier mois précédent la clôture. Les résultats sur cession d'actions propres sont déterminés selon la méthode du « premier entré – premier sorti ». Au 30 juin 2025, la société ne détient pas d'action propre.

Evaluation des titres de participation

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour la valeur brute historique, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la situation nette comptable et à la valeur d'utilité de la société. Afin de déterminer la valeur d'utilité d'un actif, il est généralement utilisé des propositions de valorisation externes (lettre d'intention initiée dans le cadre d'opération de rapprochement par exemple), ou sur base de rapport d'expert indépendant notamment dans le domaine immobilier concernant les titres de la SCI Pasteur) et à défaut la valeur d'utilité peut être déterminée sur la base de différentes méthodes dont notamment la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

3.4. Crédances d'exploitation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les autres créances comprennent essentiellement la valeur nominale du crédit d'impôt recherche, qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition, correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées, de la TVA déductible dont la date d'exigibilité n'est pas encore intervenue, un crédit de TVA dont le remboursement a été demandé, ainsi que des fournisseurs débiteurs.

3.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « Valeurs mobilières de placement », « Instruments de trésorerie » et « Disponibilités », dans la mesure où les valeurs mobilières de placement et les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Les disponibilités ne sont retenues dans la trésorerie qu'après déduction des intérêts à recevoir inclus sous cette rubrique.

L'analyse de la trésorerie ainsi définie est fournie au pied du tableau de flux de trésorerie.

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Le coût d'acquisition des valeurs mobilières de placement est constitué :

- Du prix d'achat,
- Des coûts directement attribuables,
- Diminué des remises, rabais ou escomptes obtenus.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

3.6. Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes "écart de conversion" actifs et passifs. Les écarts de conversion – Actif font l'objet d'une provision d'un montant équivalent.

3.7. Frais d'augmentation de capital

Ces frais sont imputés sur le montant de la prime d'émission afférente à l'augmentation de capital, si la prime est suffisante pour permettre l'imputation de la totalité de ces frais. L'excédent des frais est comptabilisé en charges.

L'imputation de ces frais d'émission s'effectue avant effet d'impôts, du fait de la situation structurellement déficitaire de la société dans sa phase de développement.

3.8. Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, couvrant des risques identifiés et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision. Ces provisions couvrent notamment le risque de change que représente l'écart de conversion – Actif.

3.9. Indemnités de départ à la retraite :

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan.

3.10. Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charges financières.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

Les OCEANE sont comptabilisés à leur valeur nominale en emprunts et dettes financières au bilan de la société. Le nombre d'actions nouvelles ou existantes à remettre par la Société au profit de chaque porteur d'OCEANE lors de la conversion d'une ou plusieurs OCEANE correspond au montant nominal total des OCEANE dont la conversion est demandée divisé par le Prix de Conversion applicable (tel que défini ci-dessous). Les OCEANE seront converties selon la parité de conversion déterminée par la formule suivante :

N = Vn / P, où :

« N » est le nombre d'actions résultant de la conversion d'une OCEANE attribuables au porteur d'OCEANE,

« Vn » est la valeur nominale d'une OCEANE, soit 10 000 €,

« P » est le Prix de Conversion d'une OCEANE, soit 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action (tel que publié par Bloomberg) pendant une période de quinze (15) jours de Bourse précédant immédiatement la date de la notification de conversion d'une OCEANE par l'Investisseur, étant précisé que P ne pourra être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société. Dans l'hypothèse où P serait inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société, la Société s'est engagée à indemniser contractuellement l'Investisseur au titre du préjudice résultant de la conversion des OCEANE de ladite tranche à la valeur nominale de l'action Néovacs alors que leur prix de conversion théorique calculé sur la base du cours de Bourse s'avérerait inférieur à la valeur nominale de l'action (l'*« Indemnité »*). Le paiement de l'*Indemnité* sera effectué, à la discrétion de la Société, en espèces ou bien en actions nouvelles, respectivement dans les dix (10) jours calendaires ou le jour de Bourse suivant la conversion des OCEANE concernées.

Les frais de tirage sur les OCEANE pour un montant de 108 K€ en 2025 sont comptabilisées en services bancaires et assimilés dans les charges d'exploitation de la société. Aucun frais d'engagement (aka « commitment fees ») sur les OCEANE n'a été comptabilisé en autres charges financières sur le premier semestre 2025.

Les indemnités pour conversion d'OCEANE sous le nominal de l'action dont le montant s'élève sur l'exercice à 456 K€ sont comptabilisés en charges financières (elles étaient comptabilisées sur l'exercice 2024 en charges exceptionnelles). Une commission de renonciation s'élevant à 200 000 EUR a également été constatée.

Sur le premier semestre 2025, le cout global du contrat de financement s'est élevé à 764 K€.

3.11. Autres fonds propres

Les ORA constituent des « Autres fonds propres » lorsque, selon les clauses du contrat ainsi que les conditions économiques de l'émission (au moment de l'émission) : l'instrument n'est pas remboursable ou s'effectue par émission et attribution d'un autre instrument de capitaux propres de la société émettrice.

Les ORA BSA émises sont ainsi comptabilisés en quasi fonds-propres à leur valeur nominale. Une prime émission a été constituée pour 146 K€ et celle-ci est amortie linéairement sur la durée de l'emprunt. Au 30 juin 2025, la prime d'émission est totalement amortie.

3.12. Subventions reçues

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants.

3.13. Charges de sous-traitance

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

3.14. Résultat courant – Résultat exceptionnel

Le résultat courant avant impôt enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise. Les éléments majeurs et inhabituels constituent le résultat exceptionnel.

3.15. Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche acquis par la société est comptabilisé sur la ligne impôts sur les sociétés dans le compte de résultat et en créance d'exploitation au bilan jusqu'au paiement par l'Etat. Cette créance est remboursable dans l'année suivant celle de sa constatation, la société répondant aux critères de la PME européenne.

Annexes aux comptes semestriels

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES :

4.1. Valeurs brutes et amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

En €	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Libellé				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	43 602			43 602
IMMobilisations incorporelles brutes	43 602			43 602
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 213 179	2 203		1 215 382
Installation générales, agencement et aménagements divers	25 010			25 010
Matiériel de transport	33 500			33 500
Matiériel de bureau et informatique, mobilier	135 161	2 836		137 997
Avances et acomptes				
IMMobilisations corporelles brutes	1 406 850	5 039		1 411 889
IMMobilisations incorporelles et corporelles brutes	1 450 452	5 039		1 455 491
Amort. autres postes d'immobilisations incorporelles	43 161	218		43 378
AMORT. IMMobilisations incorporelles	43 161	218		43 378
Amort. installations techniques, matériel et outillages industriels	842 362	76 598		918 960
Amort. installation générales, agencement et aménagements divers	19 650	812		20 462
Amort. matiériel de transport	22 589	4 188		26 777
Amort. matiériel de bureau et informatique, mobilier	107 454	12 358		119 812
AMORT. IMMobilisations corporelles	992 056	93 955		1 086 011
AMORT. IMMobilisations incorporelles et corporelles	1 035 217	94 173		1 129 389
IMMobilisations incorporelles et corporelles nettes	415 235	(89 134)		326 101

4.2. Valeurs brutes et dépréciation des immobilisations financières

En €	31/12/2024	Augmentation	Diminution	30/06/2025
Libellé				
Participations et créances rattachées	17 559 721	790 718		18 350 439
Autres titres immobilisés	5 000 000	-		5 000 000
Prêts	3 683 130	142		3 683 272
Dépôts de garantie et autres immobilisations financières	4 349 445	74 384		4 423 829
IMMobilisations financières brutes	30 592 297	865 244		31 457 540
Dépréciations de titres de participation	3 883 308	-		3 883 308
Dépréciations des autres immobilisations financières	7 559 696	142		7 559 839
DEPRECIATIONS DES IMMobilisations financières	11 443 004	142		11 443 146
IMMobilisations financières nettes	19 149 293	865 102		20 014 394

4.2.1. Participations et créances rattachées

Au 30 juin 2025, les titres de participation et créances rattachés bruts de la société s'élèvent à 18 350 K€ et se décomposent comme suit :

- Titres BDK9 pour 3 882 K€ ;
- Titres NETRI pour 2 030 K€ ;
- Titres PHARNEXT DEVELOPPEMENT pour 1 K€ ;
- Droits fiducie PHARNEXT pour 5 K€ ;
- Titres, créances et intérêts sur créances SCI HBR PASTEUR REAL ESTATE pour 12 432 K€.

Dans le cadre de la clôture 2024, le management de la société a identifié des indices de perte de valeur sur ses actifs BDK9 et PHARNEXT DEVELOPPEMENT et a donc comptabilisé des dépréciations sur 100% des titres de participation et des éventuelles créances rattachées à ces participations. Le montant total des dépréciations sur titres de participation s'élève au 30 juin 2025 à 3 883 K€.

Actifs apportés en fiducie PHARNEXT :

Les actifs apportés en fiducie PHARNEXT au 30 juin 2025 s'élèvent à 5 K€ et se décomposent entre :

- 19 701 K€ d'obligations soit le financement des tranches 1 à 9 du contrat ODSA ;
- 1 626 K€ au titre des intérêts et commissions d'engagements du contrat ODSA ;
- 5 K€ au titre du fonds de roulement ;
- (17 199) K€ au titre des résultats cumulés de la fiducie ;
- (4 128) K€ de remboursements d'excédents.

Depuis le lancement de ce programme, les 19 701 K€ d'obligations apportées en fiducie se décomposent entre :

- Tranche 1 dont le prix d'exercice de 10 700 K€ a été versé (i) par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible que détenait NEOVACS à l'égard de PHARNEXT, égale à 8 126 K€, correspondant à hauteur de 2 500 K€ au montant du Principal du Bridge Loan, et à hauteur de 5 626 K€ à un rachat par NEOVACS à la société GLOBAL TECH OPPORTUNITIES 13 (membre du groupe ALPHA BLUE OCEAN) d'une créance détenue sur PHARNEXT au titre d'une convention de délégation parfaite conclue entre les parties, et (ii) le solde soit 2 574 K€ versé en numéraire.
- Tranches 2 à 9 versées en numéraire pour un montant de 9 001 K€ (les tranches 10 et 11 restants à financer lorsque les conditions de tirages le permettront).

La fiducie PHARNEXT est conclue pour une durée prenant fin au plus tard le 31 décembre 2027. En vertu de la Convention de Fiducie, le Fiduciaire détiendra les actifs au sein du patrimoine fiduciaire pendant la durée de la Fiducie (soit jusqu'au 31 décembre 2027 maximum), et les gérera et les administrera, aux fins de réalisation exclusive de la mission définie dans cette Convention, selon les modalités définies, à charge pour le Fiduciaire de transférer définitivement la propriété du patrimoine fiduciaire à NEOVACS selon la périodicité et les conditions prévues dans la Convention de Fiducie, conformément aux dispositions des articles 2011 et suivants du Code civil.

Dans le cadre de sa clôture 2025, la Société a identifié des indices de perte de valeur concernant le sous-jacent de la fiducie PHARNEXT. Pour mémoire, à la demande de la société PHARNEXT, une procédure de liquidation judiciaire a été ouverte au profit de celle-ci par décision du Tribunal de Commerce de Paris en date du 22 août 2024.

Préalablement à cette décision, le remboursement anticipé des obligations encore en circulation et détenues par le fiduciaire dans le cadre du financement conclu en septembre 2022, avait été demandé par ce dernier à la suite de la survenance de cas de défaut. En l'absence de remboursement par la société PHARNEXT dans le délai contractuel, le fiduciaire a demandé la réalisation des sûretés qui lui ont été accordées sur la propriété intellectuelle, les comptes bancaires et les créances d'assurance de PHARNEXT.

La fiducie Pharnext a ainsi constaté dans ses comptes la dépréciation totale des actifs détenus envers la société Pharnext générant une perte de 20 395 k€ en 2024. Cette perte a été comptabilisée en 2024 chez Neovacs en résultat financier avec une contrepartie en diminution de l'actif. Les droits fiducie Pharnext apparaissent pour 5 k€ à l'actif du bilan au 30 juin 2025.

La Société a également enregistré une provision pour risques et charges à son passif pour le delta de la valeur de son exposition sur la fiducie, soit 5 K€.

En conséquence des demandes de réalisation des sûretés et conformément à la documentation contractuelle, une évaluation des actifs incorporels de la société PHARNEXT dorénavant détenus par le fiduciaire va être réalisée par un expert. L'évaluation pourrait être influencée par la possible demande de mise sur le marché (AMM) par le laboratoire chinois TASLY de PXT3003, le candidat médicamenteux développé par PHARNEXT dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A), une neuropathie périphérique héréditaire, rare et invalidante. TASLY en détient une licence pour le marché chinois et une autorisation d'exploitation aurait un impact favorable significatif sur la valeur des droits détenus par la fiducie pour le reste du monde. En fonction de la valeur retenue de ces actifs, la Société sera en mesure de procéder à une éventuelle revalorisation comptable à l'occasion des futures clôtures.

4.2.2. Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés correspondent au 30 juin 2025 à une créance obligataire de 5 000 K€ souscrite auprès de la société HBR INVESTMENT GROUP.

Compte tenu de l'immaturité des investissements réalisés (échéance de remboursement en 2026) et en l'absence d'indice de perte de valeur dans le cadre de la clôture semestrielle 2025, la société n'a pas comptabilisé de dépréciation sur les autres titres immobilisés.

4.2.3. Prêts

Au 30 juin 2025, la ligne « prêt » à l'actif du bilan de la société s'élève à 3 683 K€ et correspond exclusivement au nominal de la créance reconnue dans le cadre de la convention de financement conclue en janvier 2023 entre NEOVACS et PHARNEXT. Compte tenu des indices de perte de valeur identifiés sur cet actif dans le cadre de la clôture 2024, la société a intégralement déprécié cet actif au 30 juin 2025.

4.2.4. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières au 30 juin 2025 s'élèvent à 4 424 K€ et correspondent :

- A une créance financière sur la société ABO dans le cadre de la cession de créance AvO pour 3 324 K€ effectuée en 2023 ;
- Aux intérêts sur la créance obligataire HBR INVESTMENT GROUP pour 465 K€ ;
- Aux intérêts sur la créance PHARNEXT issue de la convention de financement conclue en janvier 2023 pour 553 K€ ;
- Aux dépôts de garantie pour 83 K€.

Dans le cadre de la clôture semestrielle 2025, le management de la société a identifié des indices de perte de valeur et a donc comptabilisé des dépréciations sur 100% de la créance AVO et des intérêts sur la créance PHARNEXT. Les autres immobilisations financières apparaissent donc pour une valeur nette de 547 k€ au 30 juin 2025.

4.2.5. Dépréciation des immobilisations financières

Les dépréciations d'immobilisation financière au 30 juin 2025 s'élèvent à 11 443 K€.

Les autres immobilisations financières apparaissent donc pour une valeur nette de 547 k€ au 30 juin 2025.

5. CREANCES D'EXPLOITATION :

Les tableaux ci-après détaillent les composantes du poste « Crédits » au 30 juin 2025 :

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	691 914	691 914	
Autres créances clients	254 636	254 636	
Personnel et comptes rattachés	475	475	
Sécurité sociale et autres organismes	21 847	21 847	
Impôts sur les bénéfices	1 551 059	1 551 059	
Taxe sur la valeur ajoutée	483 616	483 616	
Autres impôts taxes et versements assimilés	0	0	
Divers	36 914	36 914	
Groupe et associés	2 000	2 000	
Débiteurs divers	104 099	104 099	
Total	3 146 561	3 146 561	0

La ligne Impôts sur les bénéfices pour 1 551 059 euros correspond aux créances CIR de l'exercice clos au 31 décembre 2024 et du premier semestre 2025.

Au 30 juin 2025, une provision pour dépréciation des créances douteuses pour un montant de 576 595 euros est comptabilisée au titre de PHARNEXT et PHARNEXT DEVELOPPEMENT.

6. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

Les valeurs mobilières de placement sont composées de compte titres dont la valeur de marché à la clôture est précisée, ci-après :

	30/06/2025	31/12/2024
Valeur vénale Compte Titres	8	8
Valeur comptable Compte Titres	8	8
Provision Compte Titres	0	0

7. DISPONIBILITES :

Ce poste comprend les comptes bancaires courants, ainsi que les caisses.

8. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF :

8.1. Détail des produits à recevoir

	30/06/2025	31/12/2024
Intérêts courus s/créance de participation (Note 4.2)	304 819	669 578
Intérêts courus s/obligations (Note 4.5)	0	0
Intérêts courus s/prêts (Note 4.5)	1 017 724	943 340
Clients - Factures à établir	95 976	190 481
Autres créance		
Fournisseurs avoir à recevoir		27 631
Charges sociales - Prod à recevoir	15 065	15 045
Etat, produit à recevoir	36 914	36 897
Total	1 470 497	1 882 971
Disponibilités		
Intérêts courus CAT		
Total	0	0

8.2. Charges constatées d'avance

Au 30 juin 2025, le montant des charges constatées d'avance s'élève à 90 645 euros et est constitué principalement de frais de sous-traitance, d'assurance, et de location.

8.3. Ecarts de conversion – actif

Les écarts de conversion – Actif s'élèvent à 33 k€ au 30 juin 2025 correspondent aux pertes de change latentes sur les créances et les dettes libellées en devises étrangères. Ils font l'objet d'une provision pour perte de change d'égal montant.

Annexes aux comptes semestriels

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

9. CAPITAUX PROPRES

9.1. Variations des capitaux propres

Libellé	Nb d'actions	Capital social	Primes d'émission	Report à Nouveau	Résultat	TOTAL CP
01/01/2025	174 514	174 514	77 570 896	(27 420 940)	(32 914 409)	17 410 061
Affectation du résultat 2023				(32 914 409)	32 914 409	-
Augmentation de capital sur conversion d'OCEANES	397 200 562	1 877 601	1 338 309			3 215 910
Augmentation de capital sur exercice de BSA E > nominal	77 927 750	405 637	200 063			605 700
Augmentation de capital sur exercice de BSA E < nominal	1 322 867	296 059	(192 261)			103 798
Augmentation de capital sur attribution actions gratuites	-	-	-			-
Réduction du capital janvier 2025		(134 795)		134 795		-
Réduction du capital février 2025		(931 284)		931 284		-
Réduction du capital avril 2025		(193 283)		193 283		-
Réduction du capital mai 2025		(1 017 823)		1 017 823		-
Frais d'émission imputés s/ prime d'émission			(11 250)			(11 250)
Résultat de la période				(2 434 521)	(2 434 521)	
30/06/2025	476 625 693	476 626	78 905 757	[58 058 163]	[2 434 521]	18 889 698

Les capitaux propres de la société à fin juin 2025 s'élèvent à 18 890 K€ soit une hausse de 1 480 K€ par rapport à l'ouverture de l'exercice. Cette baisse est essentiellement à mettre en relation avec :

- Le résultat de la période à hauteur de (2 435) K€ ;
- Les augmentations de capital sur conversion d'OCEANES pour un montant de 3 216 K€ ;
- Les augmentations de capital sur exercice de BSA E dans le cadre de la fiducie Néovacs pour 709 K€.

Par ailleurs, au cours du premier semestre 2025, la société a procédé à plusieurs opérations de réductions de capital par réduction du nominal selon les modalités suivantes :

- 15 janvier 2025, réduction du nominal de 1 € à 0,5 € soit un impact de -134 975 € sur le capital social ;
- 27 février 2025, réduction du nominal de 0,5 € à 0,05 € soit un impact de -931 284 € sur le capital social ;
- 2 avril 2025, réduction du nominal de 0,05 € à 0,01 € soit un impact de -193 283 € sur le capital social ;
- 6 mai 2025, réduction du nominal de 0,01 € à 0,001 € soit un impact de -1 017 823 € sur le capital social.

9.2. Composition du capital social

Le capital social se décompose comme suit :

	30/06/2025	31/12/2024
Capital	476 625,693 €	174 414 €
Nombre d'actions	476 625 693	174 514
Valeur nominale	0,001 €	1 €

Au 30 juin 2025, le flottant représente plus de 99% du capital de la société.

9.3. Autres fonds propres

Pour rappel, en 2023, la société a constaté 1 769 K€ en autres fonds propres au titre de son émission ORA BSA 2023 réalisée en juin 2023. Le processus d'équitzation de cette dette a débuté sur le second semestre de l'exercice 2023 à travers une fiducie dédiée permettant sur l'exercice 2023 de convertir 456 K€ de dettes en fonds propres.

Chaque ORA est souscrite à un prix unitaire de quatre-vingt-douze euros (92,00 €), correspondant à une décote de huit pour cent (8%) par rapport à la valeur nominale de l'ORA. Les ORA ont été émises le 29 juin 2023 et compte tenu d'une maturité de deux ans à compter de la Date d'Émission seront donc caduques le 29 juin 2025. Les ORA ne portent pas d'intérêts. Dans le cadre de l'opération, 17 687 ORA ont été émises, et l'intégralité de ces ORA a été apportée à la fiducie gestion destinée à l'équitzation de ce passif comptabilisé en autres fonds propres dans le bilan de la société.

En €						
Libellé	01/01/2025	Souscription numéraire	Souscription compensation	Equitzation	30/06/2025	
ORA BSA 2023	652 103		(519 100)	(133 003)	-	-
Obligations simples		57 400	519 100	(576 500)	-	-
Total programme ORA BSA 2023	652 103	57 400	-	(709 503)	-	-

Au cours du 1^{er} semestre 2025, le processus d'équitzation des ORA a donné lieu à 18 opérations d'exercice de BSAE et à l'émission de 1 568 264 actions nouvelles pour un montant d'ORA équitzé de 133 K€ venant ainsi renforcer d'autant les fonds propres de la société.

Le solde des ORA 2023 soit 519 K€ a été soldé en mars 2025 via la souscription d'obligation simple conformément à l'avenant à la convention de fiducie signé le 25 mars. Le solde des autres fonds propres est donc nul au 30 juin 2025.

Le mécanisme du contrat de financement lié à ces ORA et son impact sur les capitaux propres est expliqué en note 1.2 Financement de la société et opération sur le capital, partie « Financement ORA BSA 2023 ».

9.4. Instruments financiers dilutifs

9.4.1. Bons de Souscription d'Actions (BSA)

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSA émis et non encore exercés au 30 juin 2025, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date.

Libellé	Emis	Souscrits	Annulés (*)	Exercés	Solde	Caducité
BSA 2016-1	615 000	615 000	400 000	-	215 000	28/04/2026
BSA 2017-1	915 000	845 000	477 500	-	437 500	12/06/2027
BSA 2018-1	320 000	320 000		-	320 000	01/10/2028
BSA 2019-1	800 000		160 000	-	640 000	03/06/2029
BSA EHGO	9 702 069 684		9 702 069 684	-	-	n.a
BSA S/ ORA 2023	1 521 082			-	1 521 082	28/06/2027
BSA E	3 115 374 000			1 156 309 882	1 959 064 118	29/09/2026
TOTAL	12 821 614 766	1 780 000	9 703 107 184	1 156 309 882	1 962 197 700	

Au 30 juin 2025, il reste un total de 1 962 197 700 BSA non encore exercés à la clôture. Au cas où tous les BSA ORA 2023 et BSA E seraient exercés 2 570 420 437 actions nouvelles seraient ainsi créées. Le nombre d'actions à créer en cas d'exercice des BSA 2016-1 à 2019-1 n'a pas été calculé compte tenu de la faible probabilité d'exercice.

L'Assemblée Générale des actionnaires et le Conseil d'administration agissant sur délégation de l'Assemblée Générale des actionnaires (et, le cas échéant, le Directeur Général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration), ont autorisé l'émission et l'attribution de bons de souscriptions d'actions comme suit :

- **BSA 2015-1**

890.000 "BSA 2015-1" émis par le Conseil d'administration du 3 mars 2015 agissant sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte du 19 mai 2014.

Les 890.000 BSA-2015-1 ont été émis à un prix unitaire de souscription de 0,0562 euro, étant précisé que ce prix de souscription a été fixé sur la base du rapport en date du 20 février 2015, établi par un expert indépendant, le cabinet Finexsi. Chaque BSA 2015-1 donne droit de souscrire à une action, d'une valeur nominale de 0,05 Euro (à la suite de la réduction de capital décidée par l'assemblée générale du 29 mai 2019 et mise en œuvre par le Conseil d'administration en date du 2 octobre 2019), au prix unitaire égal à la moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSA-2015-1, soit 1,1234 euros. En cas d'exercice de la totalité des 890.000 BSA 2015-1, il en résultera une augmentation de capital de 133.500,30 euros par émission d'un nombre total de 890.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,15 euros chacune. Les BSA 2015-1 deviendront caducs au dixième anniversaire de leur date d'émission, à savoir le 3 mars 2025.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015, 615.000 BSA 2015-1 ont été souscrits. Au cours du 1^{er} semestre 2025, le conseil d'administration de la Société a constaté la caducité du reliquat de 120 000 BSA 2015-1 constaté au 31 décembre 2024. Ces instruments dilutifs étant caducs, ils sont donc sans impacts dans le cadre de la clôture du 30 juin 2025.

- **BSA 2016-1**

615 000 "BSA 2016-1" émis par le Conseil d'administration du 28 avril 2016 agissant sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2016.

Les 615 000 BSA-2016-1 ont été émis à un prix unitaire de souscription de 0,0601806 euro (arrondi à 0,06 euro), ce prix correspondant à 5% du prix d'exercice d'un BSA-2016-1. Chaque BSA 2016-1 donne droit de souscrire à une action, d'une valeur nominale de 0,05 euro au prix unitaire égal à la moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédent la date d'attribution des BSA-2015-1, soit 1,203612 euros.

Les BSA 2016-1 deviendront caducs au dixième anniversaire de leur date d'émission, à savoir le 28 avril 2026. Au 30 juin 2025, il reste 215 000 BSA 2016-1 en cours de validité.

- **BSA 2017-1**

915.000 "BSA 2017-1" émis par le Directeur Général le 12 juin 2017, agissant conformément à la subdélégation de compétence conférée par le Conseil d'administration du 5 mai 2017 agissant lui-même sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2016.

Les 915.000 BSA-2017-1 ont été émis à un prix unitaire de souscription de 0,043 euro, ce prix de souscription correspondant à 5% du prix d'exercice d'un BSA 2017-1.

Chaque BSA 2017-1 donne droit de souscrire à une action, d'une valeur nominale de 0,05 euro, au prix unitaire égal à la moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSA-2017-1, soit 0,86 euro. En cas d'exercice de la totalité des 915.000 BSA 2017-1, il en résultera une augmentation de capital de 137.250 euros par émission d'un nombre total de 915.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,15 euro chacune. Les BSA 2017-1 deviendront caducs au dixième anniversaire de leur date d'émission, à savoir le 12 juin 2027. Les BSA 2017-1 devront être souscrits au plus tard le 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, 845 000 BSA 2017-1 avaient été souscrits. Le Conseil d'administration en date du 19 janvier 2018 a constaté la caducité de 70 000 BSA 2017-1 non souscrits au 31 décembre 2017 et a décidé leur annulation. Au 30 juin 2025, il reste 437 500 BSA 2017-1 en cours de validité.

- **BSA 2018-1**

320.000 "BSA 2018-1" émis par le Directeur Général le 1er octobre 2018, agissant conformément à la subdélégation de compétence conférée par le Conseil d'administration du 29 mars 2018 agissant lui-même sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte du 12 mars 2018.

Les 320.000 BSA-2018-1 ont été émis à un prix unitaire de souscription de 0,01479 euro, ce prix de souscription correspondant à 5% du prix d'exercice d'un BSA 2018-1. Chaque BSA 2018-1 donne droit de souscrire à une action, d'une valeur nominale de 0,05 euro, au prix unitaire égal à la moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSA-2018-1, soit 0,2958 euro. Les BSA 2018-1 deviendront caducs au dixième anniversaire de leur date d'émission, à savoir le 1er octobre 2028.

Au 30 juin 2025, il reste 320 000 BSA 2018-1 en cours de validité.

- **BSA 2019-1**

800 000 "BSA 2019-1" émis par le Conseil d'administration en date du 3 juin 2019 agissant conformément à la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte du 29 mai 2019.

Les 800 000 BSA 2019-1 ont été émis à un prix unitaire de souscription de 0,007619 euro (arrondi à 0,01 euro), ce prix de souscription correspondant à 5% du prix d'exercice d'un BSA 2019-1. Chaque BSA 2019-1 donne droit de souscrire à une action, d'une valeur nominale de 0,05 euro au prix unitaire égal à la moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSA-2019-1, soit 0,1522 euro. Les BSA 2019-1 deviendront caducs au dixième anniversaire de leur date d'émission, à savoir le 3 juin 2029.

Le Conseil d'administration en date du 2 octobre 2019 a constaté la caducité de 160.000 BSA 2019-1 non souscrits à la date du 30 septembre 2019 et a décidé leur annulation.

Au 30 juin 2025, il reste 640 000 BSA 2019-1 en cours de validité.

- **BSA EHGO**

Concernant les BSA EHGO, suite à une négociation avec le fonds d'investissement EHGO membre du groupe ALPHA BLUE OCEANE, les BSA émis dans le cadre des tirages de tranche sur le contrat EHGO 50 M€ sont cédés à la société NEOVACS en vue de leur annulation, étant précisé que les BSA dont l'annulation n'a pas encore été constatée à la clôture ne peuvent être exercés. Ces émissions de BSA sont donc sans impact dilutif sur la société.

- **BSA attachés aux ORA 2023**

1 521 082 "BSA 2023" émis par le Conseil d'administration en date du 28 juin 2023 agissant conformément à la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte du 29 mai 2019.

Ces BSA ont été émis avec un prix d'exercice de 1,16 €. Chaque BSA donne droit de souscrire à une action. Les BSA deviendront caducs au 4eme anniversaire de leur date d'émission, à savoir le 28 juin 2027.

La parité d'exercice des BSA sera ajustée tous les six (6) mois à compter du 31 décembre 2023 (date du premier ajustement) pour tenir compte de l'évolution du cours des actions NEOVACS et ainsi maintenir leur attractivité pour les souscripteurs de l'émission d'ORA-BSA.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la parité d'exercice de ces BSA depuis leur émission.

Date	Justification du reset	Parité pre-reset	Parité post-reset
31/12/2023	Reset périodique	1,0000	5 384,8080
06/02/2024	Reset post regroupement de titres	5 384,8080	0,5380
30/06/2024	Reset périodique	0,5380	24,5100
09/12/2024	Reset post regroupement de titres	24,5100	0,0020
31/12/2024	Reset périodique	0,0020	0,6250
30/06/2025	Reset périodique	0,6250	401,9220

Ainsi au 30 juin 2025, il reste 1 521 082 BSA 2023 en cours de validité donnant droit à la souscription de 611 356 319 actions compte tenu de la parité post reset 30 juin 2025 de 401,922 actions par BSA.

- **BSA E « Equitization »**

Au cours de l'exercice 2023, 3 115 374 000 "BSA E"ont été souscrits par la fiducie chargée d'equitizer les ORA émise en juin 2023. Ces BSA E ont été émis en deux fois :

- le 5 juin 2023 pour 120 millions de BSA, dont 115 374 000 ont été souscrits
- le 2 octobre 2023 pour 3 milliards de BSA, la totalité a été souscrite

Chaque BSAE donnera le droit de souscrire à une action nouvelle.

Les BSAE seront exercés à un prix représentant 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société, observés sur les jours de bourse au cours desquels la Fiducie n'aura pas vendu d'actions de la Société parmi les quinze derniers jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la Date d'Exercice des BSAE, sans pouvoir être inférieur au prix minimum autorisé par la résolution applicable (le « Prix d'Exercice des BSAE »).

Le Prix d'Exercice des BSAE sera arrondi à la deuxième décimale inférieure si le résultat qui précède est supérieur ou égal à 0,01, à la troisième décimale inférieure si le résultat qui précède est inférieur à 0,01 et supérieur ou égal à 0,001, ou à la quatrième décimale inférieure si le résultat qui précède est inférieur à 0,001.

Les BSAE seront exercés uniquement par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles que le porteur de BSAE détient sur la Société au titre des ORA et des Obligations Simples, le cas échéant.

Il est précisé que (i) dans l'hypothèse où le Prix d'Exercice des BSAE serait supérieur ou égal à la valeur nominale de l'action de la Société, la libération des Actions Nouvelles émises sur exercice des BSAE aura lieu par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles, et (ii) dans l'hypothèse où le Prix d'Exercice des BSAE serait inférieur à la valeur nominale de l'action de la Société, la libération des Actions Nouvelles émises sur exercice des BSAE aura lieu (a) par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles à hauteur du Prix d'Exercice des BSAE, et (b) par incorporation de réserves, bénéfices ou primes de la Société à hauteur de la différence entre la valeur nominale de l'action de la Société et le Prix d'Exercice des BSAE (en conformité avec l'article L.228-7 du Code de Commerce).

Cet exercice n'exigera le paiement d'aucune commission ou charge supplémentaire par le porteur de BSAE. A l'occasion de chaque exercice de BSAE, la Société devra rapidement délivrer des Actions Nouvelles librement négociables au porteur de BSAE. L'émission des Actions Nouvelles, ainsi que leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, devront avoir lieu au plus tard un jour de bourse après la Date d'Exercice des BSAE.

Au 30 juin 2025, il reste 1 156 309 882 BSA E en cours de validité donnant droit à la souscription de 1 156 309 882 actions.

10. PROVISIONS :

Au 30 juin 2025, les provisions correspondent aux provisions pertes de change relatives au solde des Ecarts de conversion – Actif et à une provision pour risques équivalente à 100% de l'exposition de la Société sur la fiducie PHARNEXT.

SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
	Montant au début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Montant à la fin d'exercice
Provisions				
Provisions pour perte de change	1 917	6 078	1 917	6 078
Provisions pour risques et charges	5 000			5 000
Total	6 917	6 078	1 917	11 078
TOTAL GENERAL	6 917	6 078	1 917	11 078

11. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE :

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles : (1)				
Autres emprunts obligataires : (1)	170 000	170 000		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à un an maximum à l'origine	663	663		
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 641 356	2 641 356		
Personnel et comptes rattachés	332 063	332 063		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	324 934	324 934		
Taxe sur la valeur ajoutée	157 750	157 750		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	325 240	325 240		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes (y compris avances et acomptes)	58 720	58 720		
Total	4 010 725	4 010 725	0	0
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 757 400			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 469 500			
(2) Prêts et avances consenties aux associés				

12. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

12.1. Obligations Convertibles ou Echangeables en Actions Nouvelles et/ou Existantes

12.1.1. Contrat « EHGO » 50 M€ (souscrit en 2021)

Les emprunts obligataires convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) portent sur 5 000 OCEANE « EHGO » sur une période de 48 mois. La valeur nominale unitaire des OCEANE est égale à 10 000 euros. Chaque OCEANE sera souscrite à un prix de souscription égal à 96% de leur valeur nominale unitaire.

Chaque OCEANE arrivera à échéance 12 mois après son émission. En cas de non-conversion d'une OCEANE avant l'échéance, l'OCEANE sera automatiquement convertie en actions de la Société à cette date.

Les OCEANE ne portent pas d'intérêt. Toutefois, en cas de survenance d'un cas de défaut, les OCEANE en circulation seront remboursées à l'Investisseur à 120% de leur valeur nominale.

Pour mémoire, en rémunération de l'engagement de l'investisseur de souscrire les tranches d'OCEANE avec BSA attachés émises dans le cadre du financement, NEOVACS s'est engagé à payer à l'investisseur des frais d'engagement par émission d'OCEANE additionnelles appelés « commitment fees » intégralement constaté dans le résultat financier de l'exercice 2021.

Tableau de suivi des tirages sur le contrat EHGO 50 M€ :

Libellé	Date d'émission	OCEANE souscrites		OCEANE converties		Nb d'actions créées	Solde à la clôture		Caducité
		En nombre	En valeur	En nombre	En valeur		En nombre	En valeur	
OCEANE EHGO tranche 1	06/09/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	413 858 542	-	-	n.a
Commitment fees 1	06/09/2021	50	500 000	50	500 000	246 913 580	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 2	06/09/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	497 530 864	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 3	06/09/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	500 000 000	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 4	05/10/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	810 606 060	-	-	n.a
Commitment fees 2	05/10/2021	50	500 000	50	500 000	555 555 000	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 5	05/10/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	1 127 777 000	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 6	21/10/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	1 250 000 000	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 7	21/10/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	1 428 571 000	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 8	21/10/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	1 428 571 000	-	-	n.a
Commitment fees 3	21/10/2021	50	500 000	50	500 000	714 285 000	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 9	21/10/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	1 428 571 000	-	-	n.a
Commitment fees 4	21/10/2021	50	500 000	50	500 000	714 285 000	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 10	21/10/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	1 428 571 000	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 11	21/10/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	1 428 571 000	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 12	21/10/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	495 186	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 13	08/02/2022	100	1 000 000	100	1 000 000	917 970	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 14	08/02/2022	100	1 000 000	100	1 000 000	1 157 068	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 15	05/04/2022	100	1 000 000	100	1 000 000	3 416 285	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 16	05/04/2022	100	1 000 000	100	1 000 000	8 685 228	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 17	21/06/2022	100	1 000 000	100	1 000 000	11 295 349	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 18	22/08/2022	100	1 000 000	100	1 000 000	9 965 122	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 19	22/08/2022	100	1 000 000	100	1 000 000	48 131 990	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 20	27/10/2022	100	1 000 000	100	1 000 000	202 003 512	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 21	27/10/2022	100	1 000 000	100	1 000 000	598 305 616	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 22	10/01/2023	100	1 000 000	100	1 000 000	2 598 542 528	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 23	02/03/2023	100	1 000 000	100	1 000 000	2 722 844 500	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 24	18/04/2023	50	500 000	50	500 000	8 390 948	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 25	15/05/2023	100	1 000 000	100	1 000 000	626 334 854	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 26	15/09/2023	50	500 000	50	500 000	2 111 843 851	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 27	16/11/2023	50	500 000	50	500 000	11 397 001	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 28	30/04/2024	20	200 000	20	200 000	21 753 013	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 29	04/05/2024	20	200 000	20	200 000	74 916 231	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 30	30/07/2024	20	200 000	20	200 000	157 691 955	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 31	18/09/2024	25	250 000	25	250 000	850 000 000	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 32	18/12/2024	25	250 000	25	250 000	822 074	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 33	21/01/2025	25	250 000	25	250 000	5 608 639	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 34	17/03/2025	25	250 000	25	250 000	16 724 946	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 35	17/04/2025	25	250 000	25	250 000	22 222 221	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 36	30/04/2025	25	250 000	25	250 000	9 950 248	-	-	n.a
OCEANE EHGO tranche 37	02/05/2025	120	1 200 000	110	1 100 000	112 559 161	10	100 000	02/05/2026
OCEANE EHGO tranche 38	27/05/2025	50	500 000	43	430 000	229 333 333	7	70 000	27/05/2026
TOTAL OCEANE EHGO		3 130	31 300 000	3 113	31 130 000	24 438 974 875	17	170 000	

Depuis la mise en place de ce contrat de financement en octobre 2021, la société a procédé à 38 tirages de tranche pour un montant nominal de 29 300 000 euros (28 128 000 euros net des frais de tirage) auxquelles s'ajoutent 4 tranches de Commitment fees pour 2 000 000 d'euros. Les conversions intervenues depuis la mise en place de ce contrat de financement ont donné lieu à la création de 24 438 974 875 actions nouvelles.

12.1.2. Contrat ORA BSA 2023 et convention et convention de fiducie

Dans le cadre d'un avenant à la convention de fiducie signée en juin 2023, la société a procédé fin mars 2025 à une émission d'obligations simples au profit de la fiducie Néovacs pour un montant nominal de 577 € soit 5 765 obligations de 100 € de nominal. Ces obligations ont été souscrites à hauteur de 519 K€ par voie de compensation de créance avec les ORA 2023 (Cf Note 9.3 Autres fonds Propres) et à hauteur de 57 K€ en numéraire soit un apport en cash de 53 K€ pour la société compte tenu de la décoûte de souscription de 8%.

En €					
Libellé	01/01/2025	Souscription numéraire	Souscription compensation	Equitization	30/06/2025
ORA BSA 2023	652 103		(519 100)	(133 003)	-
Obligations simples		57 400	519 100	(576 500)	-
Total programme ORA BSA 2023	652 103	57 400		(709 503)	

Au cours du 1^{er} semestre 2025, le processus d'équitization des OS a donné lieu à 20 opérations d'exercice de BSAE et à l'émission de 77 682 353 actions nouvelles pour un montant d'OS équitzé de 577 K€ venant ainsi renforcer d'autant les fonds propres de la société.

Post clôture, la société a également procédé à des émissions obligataires dont les impacts sont présentés dans le paragraphe 2.1 « Financement de la société et opération sur le capital).

Le mécanisme du contrat de financement lié à ces ORA et son impact sur les capitaux propres est expliqué en note 1.2 Financement de la société et opération sur le capital, partie « Financement ORA BSA 2023 ».

13. COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF :

13.1. Détail des charges à payer :

	30/06/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunt oblig - Intérêts courus		
Total	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Banques - Intérêts courus	663	367
Total	663	367
Emprunts et dettes financières divers		
Intérêts courus		
Total	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Frs Fact. non parvenues	581 741	424 392
Total	581 741	424 392
Dettes fiscales et sociales		
Personnel - prov cp	146 344	126 256
Personnel primes à payer	150 000	336 420
Personnel charges à payer		
Charges soc/cp	67 528	57 995
Charges soc /primes à payer	64 544	154 533
Charges soc à payer	25 792	60 166
État charges à payer	36 051	55 391
Total	490 259	790 761
Autres dettes		
Charges à payer	47 065	32 745
Total	47 065	32 745
TOTAL GENERAL	1 119 728	1 248 264

13.2. ECARTS DE CONVERSION – PASSIF :

Les écarts de conversion passif s'élèvent à 159 k€ au 30 juin 2025 et correspondent aux gains de change latents sur les créances et les dettes libellées en devises étrangères.

14. PASSIFS EVENTUELS LIES AUX CONTRATS COMMERCIAUX :

Dans le cadre des accords signés avec certains tiers ayant participé au développement des brevets et du savoir-faire constituant la technologie propriété intellectuelle de la société, cette dernière a reconnu à ces tiers un droit à rémunération en cas de distribution et de commercialisation de produits utilisant cette technologie ainsi qu'en cas de concession de droits d'exploitation de cette technologie. Ce droit à rémunération représente selon les cas 1% des ventes nettes ou 1 à 5% des autres revenus générés. Il est généralement dû jusqu'à la plus tardive des échéances suivantes :

- L'expiration ou l'invalidation du dernier des brevets, certificats complémentaires de protection éventuels inclus ou,
- L'expiration d'une période de dix ans à compter de la date de première commercialisation du premier des produits concernés par la société ou,
- L'expiration ou la résiliation du dernier accord de concession des droits d'exploitation de la technologie à un tiers.

Aucun passif n'a été constaté en 2025 dans le cadre des accords commerciaux conclus par la société.

Annexes aux comptes semestriels

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

15. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires constaté par la société pour le premier semestre 2025 se décompose entre :

- Facturation de la mise à disposition de personnel NEOVACS aux sociétés SCI PASTEUR REAL ESTATE, CYBERGUN et DOC CITY pour 87 K€,
- Facturations diverses pour 4 k€.

16. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION :

La société a bénéficié de subventions d'exploitation au cours du premier semestre 2025 pour un montant de 67 K€.

17. RESULTAT FINANCIER :

Le résultat financier de du premier semestre 2025 s'élève à -296 K€ (vs -26 867 K€ en 2024) et résulte essentiellement de :

- 656 K€ de pénalités de conversion dans le cadre du contrat ABO (lorsque le ratio de conversion est inférieur au nominal de l'action de la société) ;
- 17 K€ de charge nette au titre des dotations et reprises de dépréciation ;
- 303 K€ de produits d'intérêts sur les prêts accordé et créances rattachés à des participations ;
- 74 K€ de produits d'intérêts sur des obligations.

18. RESULTAT EXCEPTIONNEL :

Le résultat exceptionnel du premier semestre 2025 s'élève à 0 K€ (vs -460 K€ en 2024).

	30/06/2025	31/12/2024
Sur opérations de gestion		
Intérêts sur avances remboursables		1 460 776
Reprise provision dépréciation		185 958
Produits exceptionnels	Total	0
		1 646 734
Sur opérations en capital		
Bonis rachat actions propres		
Opérations apport Fiducie		
	Total	0
		0
Dotations aux amortissements et provisions		
Dotations aux amortissements excep.		
	Total	0
		1 646 734

	30/06/2025	31/12/2024
Sur opérations de gestion		
Pertes exceptionnelles sur opérations de gestion		667 533
Pertes exceptionnelles sur créances		
Total	0	667 533
Sur opérations en capital		
Opérations de constitution de Fiducie		1 433 866
VNC immo.		
Dotation provision pour dépréciation		1 433 866
Total	0	1 433 866
Dotations aux amortissements et provisions		
Dotations aux amortissements excep.		5 000
Total	0	2 106 399

19. IMPOT SUR LES BENEFICES :

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en résultat sur la ligne « impôts sur les bénéfices » correspond au produit du crédit impôt recherche. Pour la situation close au 30 juin 2025, la provision CIR 2025 s'élève à 517 K€ euros (1 034 K€ au 31 décembre 2024).

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société s'établissent à 206 331 216 euros au 30 juin 2025 (204 033 336 euros au 31 décembre 2024). Au 30 juin 2025, ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

20. ENGAGEMENTS DONNES :

20.1. Indemnité de départ à la retraite

Méthodologie de calcul :

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de Neovacs en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Cette évaluation est déterminée selon la méthode dite « formule rétrospective prorata temporis ». L'évaluation réalisée par Neovacs prend en compte la législation relative aux charges sociales applicables en cas de départ en retraite (mise à la retraite ou départ volontaire).

Pour le premier semestre 2025, le calcul actuariel a été effectué sur la base des principales hypothèses suivantes :

Méthode de calcul :	Méthode rétrospective prorata temporis
Base de calcul :	Salaire annuel moyen
Taux d'actualisation :	3,70%
Taux de progression de salaires :	3%
Taux de rotation du personnel :	2%
Age de départ à la retraite :	65 ans
Table de mortalité utilisée :	Table réglementaire TG 05
Taux de charges sociales :	45%

Les engagements pour indemnités de départ à la retraite ainsi estimés s'élèvent à 192 863 euros au 30 juin 2025.

21. ENGAGEMENTS RECUS :

Aucun engagement n'a été reçu au 30 juin 2025.

22. EFFECTIF MOYEN :

	30/06/2025	31/12/2024
Cadres	14	18
Agents de maîtrise et techniciens	2	2
Employés		
Ouvriers		
Total	16	20

23. OPERATIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES DIRIGEANTS :

Le montant des rémunérations allouées aux dirigeants de la société s'élève à 159 K€. Conformément à l'article 833-17 du PCG, la société ne ventile pas le montant des rémunérations allouées par catégorie de dirigeant dans la mesure où cette option permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé de organes de direction.

24. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Au 30 juin 2025, la société détient les titres des filiales suivantes :

Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Valeurs des titres :	Prêts/Avances consentis et non remb.	CA HT et	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations						
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations												
<u>Filiales (> 50% du capital détenue)</u>												
PHARNEXT DEVELOPPEMENT	1 000 100%	0	1 000 0	0	0	0 N/A						
<u>Participations (< 50% du capital détenu)</u>												
SCI HBR Pasteur Real Estate	1 000 44%	-1 121 996	440 440	12 431 750	782 236 -822 159	0 N/A						
NETRI (Situation intermédiaire au 31/12/24)	3 266 992 9%	-2 885 952	2 029 942 2 029 942	0	1 064 990 -1 786 245	0 N/A						

Montants en euros

La société ne présente plus les données de la société BDK9 en l'absence d'informations pertinentes. Il est rappelé que les titres de cette société sont intégralement dépréciés dans les comptes au 30 juin 2025.

Rapport d'activité

Attractivité confirmée des nouvelles approches thérapeutiques ou vaccinales à base d'ARNm

Néovacs a pu mesurer l'attractivité de ses travaux scientifiques à l'occasion de la 1^{ère} rencontre sur les Nanoparticules Lipidiques pour la délivrance d'ARN, coorganisée en avril 2025. Cet événement a réuni acteurs académiques et industriels autour des enjeux scientifiques et applicatifs des formulations lipidiques innovantes, renforçant le positionnement de Néovacs comme acteur clé dans ce domaine.

Cette attractivité a été confirmée par le soutien de l'Agence nationale de la recherche (ANR) pour le développement de son vaccin thérapeutique à ARN messager ciblant les allergies. Le projet « Allergyvacs2 » a été retenu par l'ANR pour recevoir une subvention de plus de 600 k€, qui a commencé à être versée début 2025.

Enfin, dans le cadre de la recherche de nouveaux partenaires financiers, Néovacs a présenté ses travaux lors du 4^{ème} Sommet Européen des Thérapies Basées sur l'ARNm (Francfort, Allemagne) et du 12^{ème} International mRNA Health Conference (Boston, Etats-Unis). Ces principaux salons professionnels ont donné lieu à plus d'une quinzaine de rendez-vous étaient avec des investisseurs potentiels, de type fonds de capital-risque ou sociétés pharmaceutiques, confirmant une nouvelle fois l'intérêt pour l'expertise scientifique de la Société.

Forte amélioration du résultat d'exploitation et du résultat net

Dans le même temps, la Société a maintenu une discipline financière stricte afin de maîtriser au mieux ses dépenses et limiter ses besoins de trésorerie. Le résultat d'exploitation a ainsi été amélioré de 0,9 M€ en un an, passant de -3,6 M€ à -2,7 M€ entre le 1er semestre 2024 et le 1er semestre 2025. L'amélioration est encore plus spectaculaire au niveau du résultat net qui est passé de -8,7 M€ au 1er semestre 2024 à -3,0 M€ au 1er semestre 2025. La Société avait procédé, en 2024, à d'importantes dépréciation d'actifs.

L'activité et les investissements du 1er semestre ont généré un besoin de financement de 3,6 M€ couvert à hauteur de 3,2 M€ par la ligne de financement et pour le solde par la trésorerie de la Société qui ressort, à fin juin 2025, à 0,4 M€ contre 0,9 M€ à fin décembre 2024.

Réception d'un projet d'investissement de 44 M€ de la part d'un investisseur européen pour soutenir les futurs développements cliniques et point sur le financement de la société afin d'assurer la continuité d'exploitation

En vue de soutenir l'ambitieux plan de développement pharmaceutique de ses actifs scientifiques, Néovacs a initié des démarches visant à se rapprocher d'un partenaire financier. A l'issue des rencontres engagées au cours du 1er semestre 2025, Néovacs a reçu un projet d'investissement de la part d'un investisseur privé suisse. Ce dernier s'est positionné sur la base d'un projet de financement à hauteur de 44 M€ qui seraient versés en intégralité à la signature du contrat. Ce financement serait réalisé par Arnity Therapeutics, société en cours de constitution destinée à porter les développements cliniques du Groupe, et n'aurait donc aucun impact dilutif sur le capital de Néovacs.

Cet investissement permettrait de couvrir l'intégralité des besoins financiers jusqu'en 2029. Au-delà des analyses préalables à la signature d'un accord final, Arnity Therapeutics devra démontrer sa capacité financière à sécuriser 4 M€ à la date de signature du contrat d'émission. Les différentes options à la disposition de celle-ci pour répondre à cette demande sont en cours d'études.

Dans l'hypothèse où cette opération n'irait pas à son terme d'ici au début de l'année 2026, Néovacs a d'ores et déjà préparé un plan de restructuration significative, incluant la mise en sommeil des programmes scientifiques, afin de ramener le besoin de financement annuel de 9,5 M€ à environ 5 M€. Ce besoin pourrait alors être couvert par le contrat de financement sur lequel la capacité théorique de tirage résiduelle est de 9,3 M€.

